

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG JérémY, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, CAPPANNELI Claire, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

M. ROLAND Eric à PIECHEL Christophe
M.DEMATHIEU Ludovic à M. BENHADDOUCHE Selim

Assistaient à la séance : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des Services.
Mme COOLEN Virginie, Secréariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 7

FINANCES

Amortissements – Correction sur exercice antérieur
--

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 juillet 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 juillet 2026

Date de réception en préfecture : 16 juillet 2026

FINANCES

Amortissements – Correction sur exercice antérieur

Préambule

Vu le budget primitif 2026 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2026.

Considérant qu'il convient de corriger une annuité d'amortissement sur l'exercice 2025 sur la fiche inventaire n°2015026 relative aux Bungalows du compte 21312 (construction bâtiments scolaires). La correction d'erreur sur exercices antérieurs doit se faire par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Il convient donc de procéder à un crédit de 8453,94 € au compte 1068 et de débiter le compte 281312 (Amortissement constructions bâtiments scolaires) pour 8453,94€.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (28 voix pour, 1 abstention)

- **D'AUTORISER** le crédit du compte 1068 d'un montant de 8453,94€ et le débit du compte 281213 pour un montant de 8453,94€.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Secrétaire de Séance,
Paul HERON

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

